

PROCES-VERBAL CONDENSE
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 06 juillet 2017

Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, M. le Maire souhaite la bienvenue au nouvel élu Antoine LEU.

Compte-rendu des commissions

Les présidents des commissions donnent un rapide aperçu du travail effectué depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- C.C.A.S. : 09 mai
- Commission Patrimoine : 14 juin

Bilan annuel 2016 des acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières concernant l'exercice 2016 qui est annexé sous n°A11/A18 au compte administratif.

Instruction des autorisations d'urbanisme : convention avec la Ville de Mulhouse

Par délibération en date du 29 juin 2015, renouvelée le 30 juin 2016, le Conseil Municipal avait décidé de confier pour une année, à compter du 1^{er} juillet, l'instruction de ses autorisations d'urbanisme au service instructeur de la Ville de Mulhouse, sous forme d'une prestation de service dont la contrepartie financière annuelle s'élève actuellement à 12.860 €

Cette prestation arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler pour une année.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal.

Renouvellement pour une nouvelle période d'un an approuvé à l'unanimité, avec maintien de la participation financière au montant précité.

Chasse communale : agrément d'un garde-chasse particulier

M. Alfred SCHMITT, adjudicataire du lot de chasse communal et, depuis peu, de celui du ban de Lutterbach, sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à la nomination de M. Jean SEILLER, domicilié à Richwiller, en tant que 2^{ème} garde-chasse privé.

Cette demande a recueilli un avis favorable de la part de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable quant à la nomination de Monsieur Jean SEILLER en tant que 2^{ème} garde-chasse particulier au service de M. SCHMITT Alfred.

Compte administratif 2016

1) Budget principal

RESULTAT DE L'EXERCICE

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>	<u>Total</u>
Dépenses :	6 515 619,54	2 388 742,55	8 904 362 ,09
Recettes :	7 371 849,75	1 986 750,47	9 358 600,22
Excédent :	856 230,21	--	454 238,13
Déficit :	--	401 992,08	--

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	2 Part affectés à l'investissement Exercice 2016	3 Résultat de l'exercice 2016	4 Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	5 Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-1 608 397,94	0,00	-401 992,08	0,00	-2 010 390,02
Fonctionnement	500 993,84	500 993,84	856 230,21	0,00	856 230,21
TOTAL	-1 107 404,10	500 993,84	454 238,13	0,00	-1 154 159,81

Ce compte est approuvé à l'unanimité moins 3 voix contre.

2) Budget eau

RESULTAT DE L'EXERCICE

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>	<u>Total</u>
Dépenses :	150 788,72	207 303,84	358 092,56
Recettes :	230 323,77	279 446,62	509 770,39
Excédent :	79 535,05	72 142,78	151 677,83
Déficit :	--	--	--

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	2 Part affectés à l'investissement Exercice 2016	3 Résultat de l'exercice 2016	4 Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	5 Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	-61 043,34	0,00	72 142,78	0,00	11 099,44
Fonctionnement	212 267,62	212 267,62	79 535,05	0,00	79 535,05
TOTAL	151 224,28	212 267,62	151 677,83	0,00	90 634,49

Ce compte est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2016

Le compte de gestion, reprenant toutes les dépenses et recettes de l'exercice 2016, étant conforme au compte administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions approuve le document établi par le Receveur Municipal.

Budget principal 2017 : décision modificative n° 1

Sur demande de la Trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante :

- Recettes de fonctionnement
 - Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : - 300 000,00 €
- Dépenses de fonctionnement
 - Chapitre 011 « Charges à caractère général » et chapitre 012 « Frais de personnel et charges assimilées » : - 300 000,00 €

Approbation de la décision modificative à l'unanimité moins 3 abstentions.

Mulhouse Alsace Agglomération : attribution du fonds de concours 2017

Le Conseil d'Agglomération de m2A a décidé de reconduire le dispositif de fonds de concours à destination des communes prévu sur la période 2015-2020.

Pour l'année 2017, notre commune est éligible à ce fonds de concours pour un montant de 40 057 €. Il est prévu d'affecter cette somme au projet de réhabilitation de la salle polyvalente.

Le versement de cette contribution doit faire l'objet d'une délibération.

Accord est donné à l'unanimité.

Convention avec la société de gymnastique Espérance

Par délibération en date du 16 février 1995, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un poste de cadre au sein du Centre Local de G.R. de Pfastatt. Cette personne a été engagée par le Comité Régional d'Alsace de Gymnastique sous forme de contrat tripartite : Comité Régional, Commune de Pfastatt et Société Espérance de Pfastatt. Une convention, réunissant toutes les parties concernées, a été signée dans ce sens en date du 22 février 1995.

La rémunération du cadre local a été établie selon la grille de salaire mise en place par le Comité Régional d'Alsace et couverte à part égale par les trois parties.

Cette convention est devenue caduque et a été remplacée par une convention conclue le 2 mai 2005 entre le Comité Régional de Gymnastique et le Centre Local de Pfastatt représenté par la Société de Gymnastique.

Pour permettre la poursuite de la rémunération en 2017 du cadre local au niveau communal, il s'avère nécessaire de contractualiser directement avec la société Espérance.

La participation financière de la commune se fera sur la base de l'année précédente, soit 7.200 €

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement en 2017 d'une subvention de 7.200 € à la société de Gymnastique Espérance dans le cadre du financement de la rémunération du cadre technique engagé au sein du Centre local de GR.

Cette participation sera subordonnée aux versements des autres participants et reconduite annuellement sauf dispositions contraires émises d'un commun accord.

Demande de garantie d'emprunt pour l'opération « Ferme du Château »

Faisant suite au bail emphytéotique consenti par la Commune à la société ROTHGERBER, cette dernière a sollicité plusieurs prêts, d'un montant total de 2.016.000 euros, destinés au financement des travaux d'aménagement et de création d'un « pôle paysan » à la ferme du Château.

Sur demande des organismes prêteurs, la société sollicite de la part de la commune une garantie d'emprunt à hauteur de 30 % des prêts accordés, soit 604.800 €

La Commune, en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales, peut effectivement accorder sa caution à la société ROTHGERBER pour faciliter la réalisation de cette opération. Cette caution portera sur la partie pôle paysan (bâtiments et terres) et non sur la partie commerciale.

Il est demandé l'avis du Conseil municipal.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

Recensement de la population 2018

En 2018, notre commune est concernée par un recensement général de la population, se déroulant du 18 janvier au 17 février.

Les frais liés à la réalisation du recensement sont pris en charge en partie par l'INSEE, et en partie par la commune, notamment les rémunérations des agents coordonnateurs et recenseurs.

Une délibération d'approbation de la prise en charge par la commune est nécessaire.

Approbation est donnée à l'unanimité.

N.B. : Pour les frais à sa charge, la collectivité bénéficie d'une dotation de l'Etat de près de 20 000 €

Attribution de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Lycée Lambert - Mulhouse.....	300,00 €
<i>. Participation à des séjours linguistiques</i>	
Sports Organisations Solidarité Lutterbach.....	3 000,00 €
<i>. Participation à l'organisation du 24^{ème} cyclo-cross international Pfastatt/Lutterbach</i>	
OMSAL - Pfastatt.....	6 100,00 €
<i>. Participation aux frais de diverses manifestations (vœux du maire, fête nationale, fête du jazz,...)</i>	
<i>Abstention de M. HARTMANN en tant que Président de l'OMSAL</i>	

Concours des maisons fleuries 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions décide de reconduire le concours des maisons fleuries en 2017 et de maintenir le montant total des prix attribués à 1 372 €

Communications et divers

Demande d'adhésion de la Ville de HESINGUE au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Par délibération du 29 mai 2017, la Ville de HESINGUE a demandé son adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire.

Cette demande a recueilli le consentement du Comité Syndical en séance du 26 juin 2017.

Pour être effective, la demande doit être entérinée par toutes les communes membres du Syndicat.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

Processus de verbalisation électronique des infractions à la circulation routière.

Ce dispositif va devenir obligatoire. Il permet de relever les infractions par le biais d'outils spécifiques tels que les portables, tablettes, terminal informatique, ordinateur, etc...

L'Etat a souhaité inciter les collectivités à entrer dès cette année dans ce dispositif. A cet effet, il propose le versement d'une aide financière égale à 50 % de la dépense totale estimée à 3 000 euros.

La date limite pour l'attribution de l'aide est fixée au 31 décembre 2017. Après cette date, l'aide financière de l'Etat est abrogée.

Accord du Conseil Municipal pour la demande d'aide financière à l'unanimité moins 3 abstentions.

Emprunt pour la construction de la nouvelle école au Fehlacker

Afin de bénéficier d'un taux historiquement bas (qui a tendance à remonter), il est proposé de réaliser de suite un emprunt de 2 millions d'euros nécessaire à la construction de la nouvelle école. Cet emprunt sera décaissé au fur et à mesure des dépenses.

Un appel d'offres va être lancé. En finalisant rapidement, nous espérons bénéficier d'un prêt, aussi élevé que possible dans le cadre des 2 millions, de la Caisse des Dépôts et Consignation à taux zéro, sachant que ce dispositif avantageux est appelé à disparaître dans les prochains mois.

Accord de principe du Conseil municipal donné à l'unanimité.

Organisation du temps scolaire rentrée 2017/2018

Il a été décidé de maintenir les 9 demi-journées à la rentrée.

Pour l'avenir, une large réflexion avec le personnel enseignant et les parents sera engagée dès cet automne.

STOCAMINE : Recours gracieux

Par arrêté du 23 mars 2017, M. le Préfet du Haut-Rhin a autorisé les MDPA à prolonger pour une durée illimitée le stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs sur la commune de Wittelsheim.

Sensibles à la nécessité de préserver la qualité de la plus grande nappe phréatique d'Europe, les neuf conseils municipaux consultés dans le cadre de l'enquête publique se sont prononcés à la quasi-unanimité pour le déstockage total des déchets (dont Pfastatt).

Bien qu'il ressorte du dossier soumis à l'enquête publique que le risque de pollution de la nappe phréatique à très long terme à la sortie des puits ne puisse être totalement écarté, l'autorisation de stockage illimité vient d'être accordée aux MDPA.

A l'initiative de la Commune de Wittelsheim, il est envisagé le dépôt d'un recours gracieux à l'encontre de cette autorisation. Un tel recours porté solidairement, de façon collective et affirmée, par l'ensemble des conseils municipaux consultés dans le cadre de l'enquête, aurait davantage de sens.

Accord pour que la Commune de Pfastatt s'associe au dépôt d'un recours gracieux des collectivités concernées donné à l'unanimité moins 3 abstentions.

Autres points évoqués :

- L'organisation matérielle de la fête de la quetsche

- Les travaux de voirie rue de Dornach et l'extension de la ludothèque
- La multiplication des chantiers pénalisant lourdement les usagers (souhait d'une harmonisation au niveau de l'agglomération)